



Divorce débouté, quel texte de référence pour la garde

Par **jf09**, le **15/05/2009** à **19:15**

Bonjour

En quelques mots, voilà ma situation et mon souci

Suite à une séparation, mon ex femme a décidé que je ne verrai plus nos enfants. J'ai fait un référé qui m'a octroyé un droit 1 week-end sur deux et la moitié des vacances. quelques mois plus tard, une ordonnance de non conciliation a été rendue, reprenant les gardes du référé. Puis nous avons été déboutés tous les deux de notre demande de divorce. Enfin il y a quelques jours, la signification du jugement a été conclue ce qui signifie que toutes les décisions de l'ordonnance de non conciliation sont annulées?

Je suis allé chercher notre fils comme il se doit ce soir, une lettre en recommandé de mon ex-femme, reçue ce jour, dit qu'elle refuse que notre fils vienne avec moi et ce jusqu'à nouvel ordre.

Mon avocate n'est pas joignable, alors que faire. je crains que je dois me résoudre à ne pas voir mon fils ce week-end.

Mais je ne peux pas attendre lundi pour avoir la réponse à ma question.

Quel texte fait dorénavant référence en ce qui concerne le droit de garde, est-ce le référé? ou n'y en a t-il aucun jusqu'au jugement du divorce?

merci pour toutes vos réponses.

Par **jf09**, le **16/05/2009** à **20:12**

personne pour m'aider à avoir un début de réponse?